



Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT N°87 -2023

Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée le 08/06/2023 par la société EIFFAGE ENERGIE - Allée du Bois Gueslin - 28630 MIGNIERES, représentée par Monsieur AUBRY, pour le compte de la société CMIN – 28630 LE COUDRAY – M. CAMU;

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux de pose chambre télécom sur fourreau existant, il y a lieu de réglementer la circulation comme suit ;

ARRETE :

Article 1^{er} : A partir du 28/06/2023 et pour une durée de 5 jours, la circulation Rue du Générale de Gaulle (D114) sera règlementée pour permettre le bon déroulement de travaux de pose chambre télécom sur fourreau existant. La circulation sera alternée par feux tricolores. Le stationnement sera interdit sur la zone de travaux.

Article 2 : Le bénéficiaire devra mettre en place sur le chantier un panneau avertissant les automobilistes et les piétons.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la société CMIN.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 6 : Monsieur le maire de la commune de Saint-Georges-sur-Eure, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, la société CMIN sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,

Le 09/06/2023

Le Maire,
Jacky GAULLIER

